



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

carburants

Question écrite n° 70970

Texte de la question

M. Bernard Perrut appelle l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur les écarts de plus en plus sensibles entre la baisse des cours du pétrole sur les marchés mondiaux et la très faible réduction de prix constatée par le consommateur à la pompe. Il lui demande quelles raisons - en dehors du passage à l'euro - empêchent ainsi de répercuter la baisse constatée du pétrole en gros sur le prix de détail dans les stations-service.

Texte de la réponse

Les cours du pétrole brut, qui dépassaient les 27 dollars le baril le 10 septembre, oscillent aujourd'hui dans une bande de prix comprise entre 19 et 21 dollars le baril. Depuis le 11 septembre, les cours du Brent, pétrole brut de référence pour l'Europe, ont ainsi baissé d'environ 5 cEUR par litre. Dans le même temps, le prix de vente à la pompe toutes taxes comprises du supercarburant sans plomb 95 a baissé de 9 cEUR par litre celui du gazole de 7 cEUR par litre. Comparables en valeur absolue, les baisses du prix du pétrole brut et du prix de vente des carburants ne peuvent être équivalents en valeur relative, le prix de la matière première ne représentant qu'entre 14 % et 18 % du prix de vente toutes taxes comprises des carburants. Le Gouvernement continue d'être attentif au comportement des distributeurs et reste très attaché à ce que les évolutions des cours observées sur les marchés internationaux se traduisent dans les prix payés par le consommateur final dans les mêmes proportions, à la hausse comme à la baisse. Toutes les transactions pétrolières s'effectuant en dollars, le prix de vente des carburants est sensible aux variations de la parité de l'euro par rapport au dollar. Mais le passage à l'euro en lui-même n'a pas eu d'influence sur le prix de vente des carburants.

Données clés

Auteur : [M. Bernard Perrut](#)

Circonscription : Rhône (9^e circonscription) - Démocratie libérale et indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 70970

Rubrique : Énergie et carburants

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 décembre 2001, page 7345

Réponse publiée le : 11 février 2002, page 725